



FAQ compostage



Je me pose les bonnes questions avant d'installer un composteur	3
À quoi ça sert de composter ?	3
Je ne sais pas composter, est-ce facile ?.....	3
Où trouver un site de compostage ?	3
Puis-je composter en appartement ? et en maison ? même sans jardin ?.....	3
Où installer mon composteur ?	4
Quel composteur acheter ?.....	4
Quelle technique privilégier entre compostage et lombricompostage ?.....	4
Est-il préférable d'installer 1 ou plusieurs bacs de compostage ?	4
Est-ce qu'un composteur dégage de mauvaises odeurs ?	5
De quels outils aurai-je besoin pour composter ?	5
Combien coûte l'installation d'un composteur ?.....	6
Ai-je droit à une aide technique avant d'installer mon composteur ?.....	6
Ai-je droit à une aide financière pour l'achat d'un composteur et d'outils ?	6
Quelles sont les étapes à prendre en compte pour monter un site collectif ?	6
Que mettre dans mon composteur ?	7
Que peut-on mettre au compost ?.....	7
Peut-on mettre des restes cuits de viandes ou de poissons ?	7
Qu'est-ce qu'on ne peut pas mettre au compost ?	8
Peut-on mettre des peaux d'agrumes ?	8
Peut-on mettre des coquilles d'oeufs ?	8
Peut-on composter les feuilles d'arbres résineux comme le pin et le thuya ?.....	8
Comment réussir mon compost ?	8
Quelles sont les consignes d'une bonne recette de compostage ?.....	8
Comment vérifier l'humidité du compost ?	9
Comment savoir si mon compost est mûr ?.....	9
Comment me former au compostage ?.....	9

Je souhaite bénéficier d'une aide financière.....	9
Existe-t-il une aide financière pour le compostage ?	9
Comment bénéficier de l'aide / subvention pour le compostage ?.....	9
Puis-je bénéficier d'une aide pour l'achat d'outils ?.....	10
Sous quel délai vais-je recevoir l'aide financière au compostage ?.....	10
Mon bac est cassé, et j'ai déjà bénéficié de la subvention une première fois, puis-je à nouveau demander une aide ?	10
Mon site collectif a besoin de plus de bacs, est-ce que je peux bénéficier à nouveau d'une aide ?	10
Au secours ! J'ai un problème avec mon composteur !.....	11
J'ai des petites mouches dans mon compost !.....	11
J'ai des fourmis et des petites bêtes dans mon compost !.....	11
J'ai un rongeur dans mon compost !	11
Mon composteur dégage de mauvaises odeurs !	11



Je ne trouve pas de réponse à ma question

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question dans les foires aux questions, vous pouvez adresser un mail à La Maison du Compost : contact@lamaisondum compost.fr



Je me pose les bonnes questions avant d'installer un composteur

À quoi ça sert de composter ?

Composter, c'est valoriser vos bio déchets (déchets alimentaires et déchets verts), qui représentent près de 30 % de nos poubelles ! Plutôt que de finir à la poubelle, ils se transforment en un précieux compost qui nourrit vos plantes et enrichit la terre tout en améliorant sa structure (potager, massifs de plantes ornementales, jardinières, ...).

Vous contribuez à réduire les déchets tout en favorisant la biodiversité et en nourrissant les sols : un geste simple avec un grand impact !

Je ne sais pas composter, est-ce facile ?

En moins de 2h, vous pouvez facilement apprendre à composter, en participant à un atelier d'initiation aux techniques de compostage. Ces ateliers sont proposés gratuitement toute l'année par La Maison du Compost, sur inscription : <https://lamaisondumcompost.fr/agenda/>. Vous pouvez aussi consulter [le guide/tuto « comment réussir son compost »](#).

Où trouver un site de compostage ?

Près de 70 sites de compostage partagés sur l'espace public sont déployés sur l'ensemble de notre territoire. **Retrouvez le site public le plus proche de chez vous en consultant la carte en ligne** de La Maison du Compost : <https://lamaisondumcompost.fr/site-partage/>. Les règles de fonctionnement diffèrent d'un site à l'autre (accès, déchets acceptés, etc.), les coordonnées des associations gestionnaires sont indiquées sur la carte ou sur chaque site.

Le compostage reposant principalement sur des associations et sur du bénévolat, la densité des sites peut être très variable d'un quartier à l'autre. S'il en manque dans votre quartier, pourquoi ne pas en créer un ? Ce n'est pas si compliqué et en plus vous serez subventionné et accompagné ! (Cf. questions suivantes)

Attention, ces sites sont à différencier des [bornes de collecte](#) des déchets alimentaires qui ne sont pas compostés mais méthanisés (Cf. [FAQ différence compostage et collecte](#)). En utilisant ces bornes de collecte, vous ne pourrez pas récupérer de compost.

Puis-je composter en appartement ? et en maison ? même sans jardin ?

Oui ! Le compostage se pratique seul ou à plusieurs. De nombreuses solutions sont possibles, et sont subventionnées par l'Eurométropole :

- **En maison avec jardin** : le compostage individuel permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin. C'est la solution la plus proche de chez vous, et vous pourrez récupérer gratuitement du compost, bénéfique pour le jardin, même sans potager !

- **En immeuble avec espace vert** : le compostage partagé avec ses voisins peut être envisagé avec les mêmes bénéfices que le compostage individuel avec l'avantage de créer du lien social en créant un projet collectif ! Si plusieurs habitants sont volontaires, consultez les modes d'emploi pour la création de sites sur [espace public](#) ou [sur espace privé](#). La Maison du compost vous accompagne gratuitement dans la réalisation de votre projet de compostage collectif, elle déterminera avec vous le dimensionnement des bacs à acquérir et pourra vous accompagner tout au long du projet : contact@lamaisondum compost.fr.
- **En maison ou appartement sans jardin ou espace vert** : vous pouvez utiliser un vermicomposteur (lombricomposteur) : une solution qui ne prend pas beaucoup de place pour composter en intérieur, sur un balcon ou une terrasse ne disposant pas de contact avec la terre. Vous composterez vos biodéchets hors-sol, dans de petits bacs où auront préalablement été installés des vers de compost (plus d'infos sur la [FAQ techniques sur le lombricompostage](#)). Vous produirez ainsi un jus nutritif pour vos plantes et un peu de compost utilisable dans des jardinières.

Vous pouvez également utiliser un site de compostage partagé public déjà existant, s'il y en a un proche de chez vous: <https://lamaisondum compost.fr/site-partage/>

Où installer mon composteur ?

Le composteur ne doit pas être installé sur un sol imperméable puisque le bac ne possède pas de fond et que le « jus » du compost doit pouvoir s'écouler. Idéalement il doit être installé dans une zone en contact direct avec la terre. Le meilleur endroit pour installer un composteur est dans une partie mi-ombragée de votre terrain, à l'abri du vent.

Quel composteur acheter ?

Privilégiez les bacs en bois, avec un couvercle, des interstices réduits au maximum entre les lattes, un dispositif anti-rongeur et une face avant totalement amovible. Plusieurs entreprises de l'économie sociale et solidaire ou d'insertion, parfois locales, proposent des modèles variés.

Quelle technique privilégier entre compostage et lombricompostage ?

Si vous disposez d'un espace extérieur avec un contact direct à la terre, privilégiez le compostage. Le lombricompostage est à envisager si votre espace est bétonné ou pavé.

Est-il préférable d'installer 1 ou plusieurs bacs de compostage ?

Ce choix dépend essentiellement de deux critères : l'espace disponible et la méthode de compostage.

- Avec un seul bac, vous chargerez par le haut et récolterez le compost par une trappe située en bas à fur et à mesure des besoins. Cette méthode est adaptée aux petits jardins mais le temps de compostage est plus long.

- Dans un système avec deux bacs, chacun a sa fonction. Le premier sert aux apports de biodéchets et le deuxième de maturation du compost. Lorsque le bac d'apport est plein, vous devrez le transférer à la fourche-bêche vers le deuxième bac de maturation. Ce choix permet d'accélérer le processus de compostage et de faciliter la récolte du compost mûr.
- Dans l'idéal il est préconisé de disposer de trois bacs : un bac d'apport, un bac de maturation et un bac de matière sèche.

Est-ce qu'un composteur dégage de mauvaises odeurs ?

Le composteur ne dégage pas de mauvaises odeurs, il dégage une odeur de sous-bois. Si votre compost dégage une mauvaise odeur c'est qu'il y a un défaut de gestion souvent causé par un manque d'oxygène (fermentation) ou d'ajout de matières sèches/carbonées (feuilles mortes, brindilles, broyat, morceaux de carton, ...). Il suffit de brasser régulièrement pour faire circuler l'air (fourche, griffe, aérateur) et d'ajouter de la matière sèche afin de se débarrasser des odeurs indésirables.

De quels outils aurai-je besoin pour composter ?

Vous aurez besoin de découper vos biodéchets, de les transporter jusqu'au composteur, de les mélanger, d'aérer et de transférer le compost. Pour cela plusieurs outils peuvent être choisis :

- **Le bioseau** : ce petit seau doté d'un couvercle est généralement d'une contenance inférieure à 10L (environ 8L). Il est souvent doté d'une anse permettant de le déplacer facilement. Cet outil permet d'assurer de façon hygiénique (facilement lavable) le lien entre la cuisine et le composteur. Il s'agit sans doute d'un des outils les plus indispensables, mais qui peut facilement être remplacé par un pot doté d'un couvercle (ex : gros pot de fromage blanc).
- **Le sécateur / couteau** : permet de découper les apports durs en petit morceaux (bouquet de fleurs, déchets de jardins, peaux de melon...) pour une décomposition plus rapide et un mélange plus facile.
- **Le Brass'Compost** : permet de mélanger les biodéchets en décomposition afin d'en assurer la bonne dégradation aérobie (présence d'oxygène). Il s'utilise comme un tire-bouchon géant. Ainsi, sans difficulté, il est possible de brasser le contenu de votre composteur aisément. C'est un outil parfaitement adapté aux enfants.
- **La griffe** : permet également de mélanger vos biodéchets. Contrairement au brass'compost, elle assure un mélange en surface. Idéale pour mélanger vos apports récents de biodéchets avec le broyat tout en les incorporant aux matières déjà en travail.
- **La fourche / le croc** : ces outils sont utilisés pour les opérations de retournement du tas de compost, ainsi que pour les opérations de transfert des matières. Ces mouvements du compost assurent une homogénéisation du résultat (sec/humide) et une bonne décomposition des déchets organiques en présence d'oxygène (pour éviter les odeurs).

- **La bêche** : permet de ne pas salir votre site de compostage lors des opérations telles que les retournements, le tamisage, etc. Cela peut paraître « superflu » mais tenir son site de compostage propre est important pour prendre plaisir à y venir.
- **La pelle** : indispensable pour retourner votre tas de compost, pour les opérations de tamisage, ou encore pour répartir le compost dans des sacs.

Combien coûte l'installation d'un composteur ?

Un composteur individuel coûte en moyenne 70 euros mais il est également possible de fabriquer son propre composteur, des tutoriels existent sur Internet.

Pour tout achat de composteur, l'Eurométropole vous subventionne et La Maison du Compost vous accompagne et vous forme ! Plus d'infos ici : <https://demarches.strasbourg.eu/subvention-compostage/>

Ai-je droit à une aide technique avant d'installer mon composteur ?

Oui. La Maison du compost vous accompagne et vous forme. En moins de 2h, vous pouvez facilement apprendre à composter, en participant à un atelier d'initiation aux techniques de compostage. Ces ateliers sont proposés gratuitement toute l'année, sur inscription : <https://lamaisondumcompost.fr/agenda/>.

Pour la création d'un site de compostage collectif, la Maison du compost vous accompagne gratuitement tout au long de votre projet. Elle saura vous conseiller, déterminer avec vous le dimensionnement des bacs à acquérir et répondre à vos questions. Contactez les avant de commencer votre projet : contact@lamaisondumcompost.fr.

Ai-je droit à une aide financière pour l'achat d'un composteur et d'outils ?

Oui, si vous habitez sur l'une des [33 communes](#) de l'Eurométropole de Strasbourg et que vous souhaitez y installer un composteur :

- vous pouvez bénéficier d'une aide de 40 € pour l'achat d'un **composteur individuel**, d'un lombricomposteur ou d'un système par matière organique fermentée (Bokashi) ainsi que des outils utiles aux opérations (fourche, griffe, Brass'Compost...).
- pour le **compostage collectif**, la subvention est calculée selon le nombre de foyers participants ([cf. Modalités de subvention](#)).

La demande de subvention s'effectue en ligne sur notre site internet <https://demarches.strasbourg.eu/subvention-compostage/>, après l'achat du composteur et en fournissant toutes les pièces demandées (facture, RIB, ...).

Quelles sont les étapes à prendre en compte pour monter un site collectif ?

Deux cas se présentent :

- Sur le domaine privé (résidence copropriété...), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation écrite du syndic de copropriété ou du propriétaire de l'immeuble pour l'installation du site sur les parties communes. Attention, il faut anticiper la demande car parfois l'accord préalable de la copropriété n'est possible que lors de l'Assemblée Générale annuelle. Plus d'information sur le [mode d'emploi pour la création d'un site de compostage collectif sur espace public](#).
- Sur le domaine public, à ce jour il est indispensable de se constituer en association/collectif d'habitants pour bénéficier des subventions et de signer avec votre commune une occupation du domaine public.
Dans tous les cas, il est important de mobiliser d'autres habitants et que le projet soit collectif. Plus d'information sur le [mode d'emploi pour la création d'un site de compostage collectif sur espace privé](#)



Que mettre dans mon composteur ?

Que peut-on mettre au compost ?

Tous les biodéchets se compostent, avec un équipement adapté, quand la technique est maîtrisée et certaines précautions observées :

- Les déchets alimentaires : épiluchures, fruits et légumes (y compris agrumes, pelures d'ails et d'oignons), marc de thé et de café, coquilles d'œufs broyées, ...
- Les restes de repas et de viandes (avec précaution, voir question suivante)
- Les boîtes d'œufs cartonnées, serviettes et mouchoirs en papier, litière d'herbivore
- Les petits déchets verts : feuilles mortes, fleurs fanées, petits branchages broyés, sciure, copeaux de bois, broyat (qui est une matière structurante essentielle)
- Les tontes de gazon (préalablement séchées au soleil quelques jours ou mélangées avec beaucoup de matière sèche et carbonée).

Par exemple, à l'automne, étalez les feuilles sur votre pelouse et tondez le tout. Le mélange sera alors prêt pour être composté. Vous pouvez également l'utiliser en paillage, au potager par exemple, en recouvrant votre sol de 2-3 cm. Enfin, vous pouvez pratiquer le mulching, qui consiste à fragmenter la pelouse en petits morceaux et la laisser sur place.

Dans tous les cas, veuillez à **bien couper en petits morceaux** les différents éléments apportés au composteur et à bien les mélanger.

En cas de compostage collectif, les règles de tri proposées peuvent varier selon les sites. Vérifiez auprès de votre site de compostage quels biodéchets sont acceptés.

Peut-on mettre des restes cuits de viandes ou de poissons ?

Composter de la viande ou du poisson est possible mais demande plus de précautions et de méthode : bien recouvrir les restes de repas avec de la matière sèche (carbonée),

respecter l'équilibre des apports (carbonés/azotés), maintenir une bonne aération (brassages réguliers pour bien mélanger), maîtriser l'humidité et contrôler les quantités apportées (petits restes, découpés) afin de garantir une bonne dégradation et une montée en température suffisante (hygiénisation).

Nous avons tendance à penser que ces biodéchets vont attirer les rats, or les rongeurs sont omnivores et ne sont pas plus intéressés par la viande que par un trognon de pomme ou des épiluchures.

Qu'est-ce qu'on ne peut pas mettre au compost ?

La cendre de bois, les poussières d'aspirateur, les huiles et les graisses, les plastiques, le sable et les gravats, les résineux (thuyas), le verre, le métal.

Peut-on mettre des peaux d'agrumes ?

Les agrumes (oranges, citrons...) sont acides et les hydrocarbures de leur peau rallongent quelque peu la durée de leur décomposition, mais ils sont tout à fait compostables. L'idéal étant de les couper en morceaux pour faciliter le processus de décomposition par les micro-organismes et de diversifier les apports.

Peut-on mettre des coquilles d'oeufs ?

Oui, mais il faut les écraser en petits morceaux. Elles se compostent sans problème mais mettent plus de temps à se décomposer.

Peut-on composter les feuilles d'arbres résineux comme le pin et le thuya ?

Oui mais en petites quantités ! Effectivement, les feuilles des résineux sont coriaces et mettent plus de temps à se décomposer.



Comment réussir mon compost ?

Quelles sont les consignes d'une bonne recette de compostage ?

La recette d'un bon compost repose sur l'équilibre de deux types de déchets :

- les déchets riches en azote (verts, mous et humides)
- les déchets riches en carbone (bruns, durs, secs et structurants)

Pour chaque apport de déchets humides/azotés (verts), ajoutez 1/3 de déchets secs/carbonés (bruns).

Veillez à bien fragmenter vos apports pour faciliter l'action des micro-organismes. Mélangez et aérez régulièrement pour mettre les nouveaux apports en contact avec les éléments déjà bien décomposés et apporter de l'oxygène aux micro-organismes.

Comment vérifier l'humidité du compost ?

Serrez une poignée de compost dans la main et si des gouttes perlent entre les doigts, c'est que l'humidité est bonne. Si l'eau coule comme si on pressait une éponge, le compost est trop humide, rajoutez de la matière sèche (carton à oeuf, broyat, brindilles ou feuilles mortes). Si rien ne coule, votre compost est trop sec, humidifiez-le.

Comment savoir si mon compost est mûr ?

Le compost mûr ressemble à du terreau. Il se caractérise par une agréable odeur de forêt, une couleur marron foncé et par une structure grumeleuse homogène.

Comment me former au compostage ?

En moins de 2h, vous pouvez facilement apprendre à composter, en participant à un atelier d'initiation aux techniques de compostage/vermicompostage. Ces ateliers sont proposés gratuitement chaque mois par La Maison du Compost, sur inscription : <https://lamaisonduc compost.fr/agenda/>.

Pour le compostage collectif, la Maison du compost vous accompagne tout au long de votre projet en vous conseillant, en apportant une expertise et en formant des référent-es de site. Contactez-les : contact@lamaisonduc compost.fr

Vous trouverez également de nombreuses informations dans cette foire aux questions ainsi que dans [le guide/tuto « comment réussir son compost »](#).



Je souhaite bénéficier d'une aide financière

Existe-t-il une aide financière pour le compostage ?

Oui, l'Eurométropole de Strasbourg facilite l'acquisition de composteurs pour ses habitant-es en remboursant à hauteur de 40 € les composteurs individuels.

Pour le **compostage collectif**, la subvention est calculée selon le nombre de foyers participants ([cf lien vers les modalités de subvention](#)).

Comment bénéficier de l'aide / subvention pour le compostage ?

La demande de subvention individuelle ou collective s'effectue en ligne sur notre site internet <https://demarches.strasbourg.eu/subvention-compostage/>, après l'achat du

composteur. Le formulaire de demande doit être complété et il faut fournir toutes les pièces justificatives demandées (facture, RIB, ...).

Les tickets de caisses ne sont pas acceptés, pensez à demander la facture au moment de l'achat. Attention : les noms doivent correspondre sur la facture et le RIB.

Pour le compostage collectif, la subvention est accordée à des personnes morales représentant les foyers regroupés (logeurs, propriétaires, syndic, conseil syndical, association de résidents etc...). Chaque demande de subvention est liée à un regroupement d'adresses sur un lieu de vie (immeuble, quartier...).

Puis-je bénéficier d'une aide pour l'achat d'outils ?

Oui selon les mêmes conditions énoncées pour l'achat d'un composteur, la demande doit être présentée de manière groupée avec l'achat du composteur. Cela concerne uniquement l'acquisition d'outils nécessaires aux opérations de compostage (fourche, griffe, aérateur, bio-seau, ...) ou de matériaux nécessaires à la construction d'un composteur. Toute demande sans achat de composteur ne sera pas recevable.

Sous quel délai vais-je recevoir l'aide financière au compostage ?

Vous recevrez le versement dans un délai moyen de 2 mois. Il sera versé directement sur votre compte bancaire. N'oubliez pas de vérifier si vous avez reçu le versement sur votre compte avant de nous relancer.

Pour que la prise en charge de votre dossier soit la plus rapide possible, vérifiez que votre dossier soit complet et que les pièces jointes soient lisibles avant envoi.

Mon bac est cassé, et j'ai déjà bénéficié de la subvention une première fois, puis-je à nouveau demander une aide ?

Oui, mais seulement si un délai de 5 ans s'est écoulé à partir de la demande initiale.

Une nouvelle subvention peut être accordée si l'état des bacs et des outils nécessite un renouvellement, une fois ce délai de 5 ans écoulé.

Mon site collectif a besoin de plus de bacs, est-ce que je peux bénéficier à nouveau d'une aide ?

Oui, la subvention initiale peut être complétée 1 an après la première aide, si le nombre de foyers participants augmente et nécessite des investissements supplémentaires (à condition que l'emplacement permette de disposer de nouveaux bacs).

Le complément correspond à la différence entre la subvention précédemment accordée et le montant calculé à partir du nouveau nombre total de foyers impliqués ([cf Modalités](#)).



Au secours ! J'ai un problème avec mon composteur !

J'ai des petites mouches dans mon compost !

Les moucherons sont attirés par les matières en décomposition, surtout celles qui sont sucrées provenant des fruits et de certains légumes. Brassez votre compost pour y enfouir les fruits et légumes et ensuite recouvrez le dessus de votre compost avec une couche de matière sèche ou carbonée.

J'ai des fourmis et des petites bêtes dans mon compost !

Les fourmis sont le signe que le compost est trop sec. Arrosez et ajoutez de la matière azotée (humide / verte) et mélangez. Toutefois, la présence de la microfaune du sol est normale, car elle est composée de petites bêtes qui décomposent la matière organique comme les cloportes, les mille pattes et bien sûr les vers du compost, ou vers de fumier, de l'espèce Eisenia. Leur présence est un bon signe de décomposition.

J'ai un rongeur dans mon compost !

La mise en place d'un composteur ne signifie pas qu'il y aura une prolifération de rongeurs. S'il y a des rongeurs dans un composteur, ils étaient probablement déjà présents ou de passage sur cette zone avant. Le tout est d'éviter qu'ils s'installent.

En général, les rongeurs s'installent quand le contenu du composteur n'est pas souvent mélangé et quand ils ne sont pas dérangés par la présence humaine. C'est pourquoi vous devez remuer le contenu du bac régulièrement. De plus, nous préconisons d'installer une grille anti rongeurs (grille métallique) au fond du composteur. Cette grille est indispensable en cas de compostage collectif sur l'espace public.

Lors de l'installation des composteurs, éviter de l'implanter contre un mur, dans un endroit où la végétation est dense ou proche d'une bouche d'égout.

Mon composteur dégage de mauvaises odeurs !

L'odeur désagréable indique une fermentation anaérobie (sans oxygène) causée par la présence de bactéries qui se développent en milieu privé d'oxygène.

Ajoutez de la matière sèche carbonée (brindilles, feuilles mortes, carton...) et remuez (fourche griffe, aérateur) pour faire circuler l'air et ainsi vous débarrasser des odeurs indésirables.

Si vous respectez les consignes, le composteur ne dégage pas de mauvaises odeurs. Il dégage une odeur de sous-bois.